

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 33 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |
| Votants | 43 |



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 087

RAPPORT D'ACTIVITE

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les représentants de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Au-delà de l'obligation légale, le rapport d'activité que vous trouverez sous le lien suivant https://drive.google.com/file/d/12tL_iUg0m6CmUF7Ix0QXaWYCwg2rm6E/view?usp=drive_link permet notamment de présenter les principales activités des directions et services communautaires au cours de l'année 2022, sous forme de compte-rendu qui reprend les missions, les activités, les actions phares de l'année, les chiffres clés pour 2022. Il présente également le territoire, l'institution, les élus mais aussi les moyens et ressources de la collectivité en matière financière, de ressources humaines, de bâtiments et de secrétariat général.

Il sera, comme chaque année, inséré sur le site Internet contribuant à l'information des habitants quant à l'activité de la Communauté Creuse Grand Sud.

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PREND ACTE du rapport d'activité 2022 de l'ensemble des services de la Communauté de communes Creuse Grand Sud tel qu'il apparaît via le lien ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

